



*Conférence régionale
des élus de la Baie-James*

VERSION RÉVISÉE

CET - 30 M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC PASSE PAR LE
DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE DANS LA RÉGION
DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD-DU-QUÉBEC**

Mémoire présenté à :

la Commission de l'économie et du travail
de l'Assemblée nationale du Québec
dans le cadre des consultations particulières sur le document intitulé :
Le secteur énergétique du Québec – Contexte, enjeux et questionnements

Par la Conférence régionale des élus de la Baie-James

Rédaction : Martin Pérusse, Alliance Environnement
Rédaction et coordination : Julien Rivard, Devamco

Janvier 2005

Table des matières

Sommaire et recommandations	1
1. Quelques informations sur la région de la Baie-James et du Nord-du-Québec	3
1.1 Quelques données géographiques et socioéconomiques.....	3
1.2 La situation énergétique.....	5
1.2.1 La situation actuelle	5
1.2.2 Potentiel énergétique de la région de la Baie-James et du Nord-du-Québec	6
2. Notre avis sur des enjeux importants pour notre région et pour le Québec.....	7
2.1 La région demande que tout développement énergétique sur son territoire soit accompagné de retombées économiques significatives sur son territoire	7
2.2 La région est en faveur du développement énergétique sur son territoire et pour l'ensemble du Québec	7
2.2.1 La situation des approvisionnements au Québec.....	7
2.2.2 La position de la CRÉ de la Baie-James	9
2.3 La région considère que l'exportation d'électricité de sources renouvelables est souhaitable économiquement et qu'elle contribue au développement durable.....	9
2.3.1 La pertinence des exportations.....	9
2.3.2 La position de la CRÉ de la Baie-James	11
2.4 La région considère que la meilleure stratégie consiste à développer les énergies renouvelables, propres et disponibles au Québec.	11
2.4.1 Les filières de production actuelles et potentielles	12
2.4.2 Les impacts environnementaux des filières	12
2.4.3 La position de la CRÉ de la Baie-James	13
2.5 La région souhaite le démarrage rapide de projets hydroélectriques majeurs et de petites centrales (au fil de l'eau) sur son territoire.....	14
2.5.1 La place de l'hydroélectricité.....	14
2.5.2 La position de la CRÉ de Baie-James	15
2.6 La région souhaite le développement de l'énergie éolienne sur son territoire	15
2.6.1 La place de l'éolien	15
2.6.2 La position de la CRÉ de la Baie-James	16
2.7 La région demande au gouvernement du Québec qu'il fasse en sorte que le développement énergétique sur son territoire soit l'une des assises du développement durable de ses communautés et de l'ensemble du Québec.....	16
2.7.1 Une situation actuelle inacceptable	16
2.7.2 La position de la CRE de la Baie-James	17
3. Conclusion.....	18
Annexe 1	19

Sommaire et recommandations

La Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉ) est une instance du Nord-du-Québec qui couvre le territoire des municipalités de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et de la Municipalité de Baie-James.

Environ 40 000 personnes habitent la région du Nord-du-Québec. Cette population est constituée de Cris, de Jamésiens et d'Inuits. Si les populations crie et inuite connaissent une croissance rapide, il en va tout autrement des Jamésiens, dont le nombre a diminué de près de 10 000 depuis 1981. Eux qui constituaient 69 % de la population en 1981 n'en représentent plus que 41 %.

Nous retrouvons sur le territoire de la Baie-James, situé entre le 49^e et 55^e parallèles, deux populations qui sont constituées majoritairement de Jamésiens, soit environ 16 200, et d'environ 13 000 Cris.

Les centrales hydroélectriques de la Baie-James représentent 48 % de la puissance installée d'Hydro-Québec. Leur exploitation a généré 948 emplois-année en 2003, mais seulement 91 de ces emplois étaient occupés par des résidents du Nord-du-Québec. Pour ce qui est du potentiel énergétique, le Nord-du-Québec recèle environ 60 % de tout le potentiel québécois et une proportion importante du potentiel éolien.

Cette situation amène la CRÉ à soumettre à la Commission les points de vue suivants :

1. La région demande que tout développement énergétique sur son territoire soit accompagné de retombées économiques significatives sur son territoire.
2. La région est en faveur du développement énergétique sur son territoire et pour l'ensemble du Québec.
3. La région considère que l'exportation de l'électricité de sources renouvelables est souhaitable économiquement et qu'elle contribue au développement durable.
4. La région considère que la meilleure stratégie pour le développement durable consiste à développer les énergies renouvelables, propres et disponibles au Québec.
5. La région souhaite le démarrage rapide de projets hydroélectriques majeurs et de petites centrales (au fil de l'eau) sur son territoire.
6. La région souhaite le développement de l'énergie éolienne sur son territoire.
7. La région demande au gouvernement du Québec qu'il fasse en sorte que le développement énergétique sur son territoire soit l'une des assises du développement durable de ses communautés et de l'ensemble du Québec.

La CRÉ croit qu'il y a une forte conjonction entre les intérêts du Québec et ceux de la région de la Baie-James concernant le développement énergétique. Cette situation est une occasion unique de mettre fin au déclin des communautés jamésiennes et d'asseoir leur développement sur des bases solides et durables, tout en contribuant au développement de tout le Québec.

1. Quelques informations sur la région de la Baie-James et du Nord-du-Québec

Avant de présenter les arguments qui motivent nos positions, nous voulons d'abord nous assurer que les membres de la Commission ont à l'esprit quelques éléments de la réalité de la région de la Baie-James et du Nord-du-Québec.

1.1 Quelques données géographiques et socioéconomiques

Le Nord-du-Québec est constitué de trois grandes communautés. Sa partie nord se nomme le Nunavik et l'on y retrouve principalement des Inuits, répartis en 14 communautés regroupées au sein de l'Administration régionale Kativik. Sa partie sud est constituée d'une part des Cris, formant neuf communautés, regroupés au sein de l'Administration régionale crie, et d'autres part des Jamésiens, formant sept communautés représentées par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Baie-James. Les communautés jamésiennes comprennent la Municipalité de Baie-James (elle-même incluant les localités de Radisson, de Valcanton et de Villebois) et les villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami.

La population du Nord-du-Québec a connu une légère augmentation de 1981 à 2003, pour atteindre près de 40 000 habitants (tableau 1).

Tableau 1

Évolution de la population du Nord-du-Québec de 1981 à 2003

	1981	1996	2001	2003	Différence 2003 / 1981	
					N	%
Territoire Kativik (Inuits)	4 782	9 183	9 854	10 130	5 348	112 %
Cris	6 777	11 813	12 913	13 296	6 519	96 %
Jamésiens	26 061	18 307	16 630	16 237	- 9 824	- 38 %
Total	37 620	39 303	39 397	39 663	2 043	5 %

Source : Institut de la statistique du Québec : *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003*, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm, consulté en décembre 2004. Pour 1981 pour les Inuits : *Population des divisions de recensement, Québec, 1971-2004*, [En ligne], http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/207mrc.htm, consulté en décembre 2004. La donnée de 1981 des Jamésiens est tirée du recensement de Statistique Canada, alors que la donnée de 1981 pour les Cris est une estimation de ComaxNord à partir de données antérieures et postérieures des recensements fédéraux. L'Institut de la statistique du Québec, pour sa part, estime à 33 219 la population des Cris et Jamésiens en 1981, soit 381 habitants de plus que l'estimation du ComaxNord. La différence pourrait provenir d'une sous-estimation du recensement fédéral.

Mais la situation diffère beaucoup selon les communautés. Ainsi, la population inuite et crie a doublé, alors que celle des Jamésiens diminuait de près de 10 000 habitants (38 %), passant ainsi de 69 % à 41 % de la population régionale (tableau 2). Il y a lieu de croire que le déclin s'est poursuivi en 2004, notamment parce qu'il y a eu de plusieurs départs de Matagami à la suite de la fermeture de la mine Bell-Allard en novembre.

Tableau 2
Évolution de la population du Nord-du-Québec en pourcentage

	1981	1996	2001	2003
Territoire Kativik (Inuits)	13 %	23 %	25 %	26%
Cris	18 %	30 %	33 %	34%
Jamésiens	69 %	47 %	42 %	41%
Total	100 %	100 %	100 %	100%

L'exploitation des centrales de la Baie-James crée peu d'emplois en Jamésie

L'économie de la région repose largement sur ses ressources naturelles : hydroélectricité, mines, secteur forestier, et tourisme. Cependant, la majorité des emplois liés à la production d'électricité dans le Nord-du-Québec est occupée par des résidents de l'extérieur de la région.

Selon les données d'Hydro-Québec, en 2003, l'effectif d'Hydro-Québec dans le Nord-du-Québec était de 948 personnes-année, soit 4 % de son effectif dans tout le Québec. Uniquement 91 de ces 948 emplois (9,6 %) étaient occupés par des travailleurs résidant dans le Nord-du-Québec, majoritairement à Chibougamau, mais aussi à Radisson et ailleurs. Les 857 autres travailleurs résident dans d'autres régions et sont transportés par voie aérienne selon un système parfois désigné comme le « 8-6 » ou le « *fly in fly out* ». Ces travailleurs font des séjours à la Baie-James de huit jours par période de 14 jours, incluant deux demi-journées de déplacement.

Pour ce qui est de l'acquisition de biens et de services par Hydro-Québec, 10,71 M\$ ont été dépensés dans le Nord-du-Québec en 2003, soit 0,5 % de l'ensemble du Québec.

Dans un autre ordre d'idées, il y a lieu de noter que la Convention de la Baie-James du Nord québécois, un traité signé en 1975, divise le territoire en trois catégories de terres. Sur le territoire de la Baie-James, les terres de catégories 1 sont à l'usage et au bénéfice exclusifs des populations criées; bien que ces populations y aient certains droits, les terres de catégories 2 et 3 forment le territoire de la Municipalité de Baie-James et des quatre villes qui y sont enclavées. La grande majorité des installations hydroélectriques et des réservoirs se trouve sur des terres de catégorie 2 et 3 et se trouve ainsi sur le territoire de la Municipalité de Baie-James.

Les retombées économiques du projet Eastmain-1

La centrale Eastmain-1 est actuellement en construction et celle d'Eastmain-1A pourrait l'être en 2006. Les retombées actuelles sont les suivantes¹ :

Emplois de Jamésiens au projet Eastmain-1, au 30 octobre 2004 (approximatif) :
267 694 heures travaillées
3,26 % du total des heures travaillées

¹ Les données sont tirées de : Société d'énergie de la Baie-James, *Suivi de l'efficacité des mesures incitatives de maximisation des dépenses régionales EM-1 Nord-du-Québec (Région10) au 30 octobre 2004*, et de : ComaxNord, *Les Jamésiens : une communauté à reconnaître et à revitaliser d'urgence*, mémoire déposé à Hydro-Québec, juin 2004.

Toujours pour le projet Eastmain-1, les contrats octroyés et les dépenses effectuées auprès d'entreprises jamésiennes atteignent 51,1 millions au 30 octobre 2004. Pour ce qui est des Cris, des contrats de plus de 220 millions leur avaient été attribués en mai 2004, sans compter divers fonds totalisant 29,65 millions.

Le projet Eastmain-1 génère des retombées économiques pour les Jamésiens et ces retombées vont en augmentant, mais elles demeurent très inférieures aux attentes normales de la région, considérant l'ampleur du projet.

Ainsi, les communautés jamésiennes sont en déclin et bénéficient peu de l'exploitation et de la construction des centrales sur leur territoire :

- © ***Seuls 9,6 % des emplois liés à l'exploitation des centrales du Nord-du-Québec sont occupés par des Jamésiens.***
- © ***Uniquement 3,26 % des emplois liés à la construction de la centrale Eastmain-1 sont occupés par des Jamésiens et seule une petite proportion des contrats et des achats implique des entreprises jamésiennes.***

1.2 La situation énergétique

1.2.1 La situation actuelle

Le territoire de la Baie-James est très bien pourvu en installations et équipements associés au secteur de l'énergie. En fait, elle est la plus importante région fournissant l'électricité pour l'ensemble du Québec.

Sur son territoire, 22 centrales hydroélectriques appartenant à Hydro-Québec fournissent quelque 16 047,6 MW de puissance installée, ce qui représente 48 % de la puissance installée d'Hydro-Québec et 52 % de sa production.

Le territoire est également parcouru par un important réseau de transport d'électricité. On y retrouve 6 357 km de lignes, soit 20 % du réseau de transport d'Hydro-Québec et 4 001 km de lignes à 735 kV, soit 35 % des grandes lignes de transport à 735 kV du Québec.

Sous l'angle administratif, malgré le fait que le Nord-du-Québec dispose de 48 % de la puissance installée d'Hydro-Québec, les bureaux de la direction d'Hydro-Québec qui gère cette production sont localisés dans une autre région.

Deux centrales privées produisent de l'électricité à partir de la biomasse forestière, l'une à Chapais et l'autre à Lebel-sur-Quévillon.

Ces quelques chiffres permettent le constat suivant :

- © ***La région de la Baie-James contribue de façon exceptionnelle à la fourniture d'électricité du Québec.***

1.2.2 Potentiel énergétique de la région de la Baie-James et du Nord-du-Québec

Les régions de la Baie-James et plus globalement le Nord-du-Québec présentent un fort potentiel de développement dans le secteur énergétique.

En effet, selon les chiffres les plus récents du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP), le potentiel hydroélectrique théorique serait de 45 000 MW pour l'ensemble du Québec, dont 27 000 MW, soit 60 %, se retrouvent dans le Nord-du-Québec. Bien que ces chiffres ne rendent pas précisément compte du potentiel technique aménageable et du potentiel économique, il donne une solide appréciation du potentiel existant de cette région.

Par ailleurs, plusieurs sites ont été répertoriés pour l'aménagement de petites centrales au fil de l'eau, présentant un potentiel d'environ 2 510 MW. À notre connaissance, ce potentiel n'a jamais été évoqué publiquement jusqu'à maintenant.

En ce qui a trait à l'énergie éolienne, les développements récents montrent que cette filière de production d'électricité est de plus en plus prometteuse et que le Québec, globalement, présente un potentiel de développement très important. Des études récentes ainsi que d'autres en cours ont confirmé ce potentiel et en préciseront sûrement l'envergure.

La région de la Baie-James et le Nord-du-Québec font partie des régions du Québec les mieux pourvues en potentiel éolien, avec la Gaspésie et la Côte-Nord. De plus, la région de la Baie-James présente l'avantage de la présence de l'hydroélectricité sur son territoire. En effet, il est de plus en plus reconnu qu'il est avantageux de développer l'énergie éolienne en complémentarité avec l'hydroélectricité afin de pallier à l'intermittence de l'éolien. Les nombreuses installations électriques déjà présentes sur le territoire, barrages, réservoirs, lignes de transport et postes de transformation, permettraient de mieux supporter des investissements dans ce secteur.

Ainsi, en regard du potentiel énergétique de la Baie-James et du Nord-du-Québec, les constats suivants s'imposent :

- © ***La région de la Baie-James et le Nord-du-Québec constituent la région du Québec ayant le plus fort potentiel de développement en énergie.***
- © ***La région est déjà pourvue de nombreuses installations pouvant faciliter le développement énergétique.***

2. Notre avis sur des enjeux importants pour notre région et pour le Québec

Dans ce qui suit, la CRÉ de la Baie-James présente son point de vue en l'accompagnant de quelques observations et constats pertinents à sa problématique et à ses préoccupations, et en s'inspirant de l'analyse faite par les six experts qui se sont exprimés devant la Commission.

2.1 La région demande que tout développement énergétique sur son territoire soit accompagné de retombées économiques significatives sur son territoire

Actuellement, l'énergie du Nord-du-Québec contribue très peu à l'économie du Nord-du-Québec. Ainsi, même si la région de la Baie-James dispose de 48 % de la puissance installée d'Hydro-Québec et si elle fournit 52 % de sa production, uniquement 4 % des effectifs d'Hydro-Québec travaillent dans le Nord-du-Québec et moins de 0,4 % y résident. Pour ce qui est du développement énergétique, le projet Eastmain-1, en cours de réalisation, génère des emplois et des contrats, mais la région de la Baie-James en bénéficie peu en comparaison à l'envergure des emplois et des achats.

Cette situation est à mettre en relation avec le déclin marqué des communautés jamésiennes au cours des 20 dernières années, leur population ayant diminué de 38 %. Nous croyons que l'un des principes du développement durable est de faire en sorte que la mise en valeur des ressources d'une région contribue au maintien de façon durable des communautés qui vivent à proximité de ces ressources. Ce n'est pas le cas actuellement pour l'énergie du Nord-du-Québec et nous souhaitons un changement en ce sens.

2.2 La région est en faveur du développement énergétique sur son territoire et pour l'ensemble du Québec

2.2.1 La situation des approvisionnements au Québec

Le Québec ne produit plus suffisamment d'électricité pour sa propre consommation interne. En 2004, Hydro-Québec est d'ailleurs devenue un importateur net d'électricité. Ce constat est plutôt paradoxal quand on connaît la place que l'électricité prend dans nos sociétés modernes, les besoins futurs prévus (voir le tableau 3) et les ressources exceptionnelles dont dispose le Québec.

Mais ce constat est encore plus désastreux lorsque l'on considère les nouvelles sources d'approvisionnements d'Hydro-Québec Distribution (HQD). En effet, les données du tableau 3 démontrent bien que pour la majorité des besoins additionnels futurs planifiés, HQD aura recours à la production thermique.

Cette planification n'est pas que théorique. Ainsi, en 2004, après deux appels d'offres, HQD choisissait sept soumissionnaires qui fourniront quelque 1 700 GWh en 2005 à un coût moyen variant de 6,9 à 8,7 cents/KWh. Parmi eux figurent des compagnies américaines et canadiennes (hors Québec) qui s'alimentent en très grande majorité de

sources thermiques polluantes. Ainsi, Constellation Energy produit son électricité du nucléaire (27 %), du charbon (24%), du gaz naturel et du mazout (45 %) et d'énergie renouvelable (3 %)². Emera Energy opère à plus de 80 % à partir du thermique (dont plus de la moitié en charbon) et à moins de 20 % du renouvelable³. NB Power utilise, dans l'ordre, des énergies fossiles, de l'hydroélectricité et du nucléaire⁴. Powerex est principalement actif dans le domaine du gaz naturel pour ses opérations dans l'est du Canada.

Donc, malgré le rejet de projets thermiques comme celui du Suroît, le Québec a déjà pris le virage thermique. Pire, ce virage est pris de l'extérieur sans que le Québec n'en retire aucun avantage économique, tout en ayant les mêmes désavantages environnementaux. Pourrait-on qualifier ce virage de catastrophique?

Tableau 3
Approvisionnement énergétique additionnel requis
 (Scénario à 1 écart type du scénario moyen, en TWh)

	2005	2014
Besoins requis		
Besoins visés	182,2	198,6
Impact d'un aléa (1 écart type)	5,0	7,8
Besoins totaux	187,2	206,4
Électricité patrimoniale ¹	178,9	178,9
Besoins additionnels requis	8,8	27,8
Approvisionnements prévus		
TransCanada (thermique)	-	4,1
Hydroélectricité	-	4,2
Contrats court terme	3	-
Biomasse	-	0,3
Cogénération	-	2,8
Éolien (Gaspésie)	-	3,2
Sous-total	-	14,6
% thermique : éolien inclus	-	49,3
% thermique : éolien non inclus	-	63,2
Autres approvisionnements		
Éolien 1000 MW supplémentaires	-	3,1
Autres besoins à couvrir	-	10,1
% thermique possible	-	62,2

¹ Le chiffre de 178,9 TWh comprend 13,9 TWh de perte d'énergie.
 Source : HQD-3 (2004), page 38.

² Constellation Energy Group, *Power Generation*, [En ligne], <http://www.constellation.com/businesses/Generation.asp>, consulté en décembre 2004.

³ Emera Energy Inc. *Emera Annual Report 2003*, disponible en ligne à : http://www.emera.com/investors/annual_report.shtml.

⁴ La société d'énergie du Nouveau-Brunswick, *Rapport annuel 2003-2004*.

L'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique apparaît comme une piste incontournable pour des raisons liées à la gestion des besoins réels du Québec, pour des raisons environnementales à court terme et pour l'avenir de la planète. Le fait d'éviter de consommer une certaine partie d'énergie se traduit directement par un impact évité et un bénéfice pour l'environnement. Cela est encore plus vrai lorsque l'énergie que l'on veut économiser provient de filières fossiles.

2.2.2 La position de la CRÉ de la Baie-James

La CRÉ de la Baie-James souhaite que le Québec revoie sa place dans le marché de l'énergie de l'est de l'Amérique du Nord. Hydro-Québec a été une force mondiale dans ce domaine depuis les années 1960 et a fait la fierté du Québec, mais cette fierté a perdu beaucoup de son lustre. Sans rêver de retourner à la situation passée, il nous paraît souhaitable que le Québec réinvestisse massivement dans le développement énergétique, qu'il redevienne un producteur « net » d'électricité et qu'il cesse de planifier en fonction d'importants approvisionnements de l'extérieur.

Cette position prend en considération le fait que la demande en électricité continuera de croître malgré les efforts d'efficacité énergétique. Or, les structures et organisations pour planifier et gérer l'offre sont en place et sont compétentes. Quelle logique y aurait-il, pour répondre à cette demande, de faire des plans impliquant une importante production de l'extérieur du Québec, plus chère et plus polluante que ce que nous pouvons faire nous même sur notre territoire? De plus, il faut aussi voir que le secteur énergétique est un moteur économique important pour les régions du Québec, car c'est dans les régions que se trouve l'essentiel du potentiel énergétique développable. Il y a là une opportunité à ne pas négliger parce que ces régions ont beaucoup souffert du contexte économique des dernières années, alors que les villes principales du Québec connaissaient un développement important.

La région de la Baie-James est un joueur clé dans le développement électrique au Québec depuis les années 1970. La CRÉ tient à rappeler qu'elle veut continuer en ce sens et qu'elle est clairement en faveur de la poursuite du développement de ce secteur sur son territoire. **Cependant, cet appui est conditionnel à ce que l'exploitation de la ressource génère des retombées économiques importantes sur le territoire producteur de la ressource.**

2.3 La région considère que l'exportation d'électricité de sources renouvelables est souhaitable économiquement et qu'elle contribue au développement durable

2.3.1 La pertinence des exportations

Depuis des années, l'exportation d'électricité suscite des débats au Québec. Pendant ce temps, d'autres provinces canadiennes, Terre-Neuve et Labrador, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse produisent et exportent leur énergie, des hydrocarbures et du gaz naturel pour l'essentiel, qui sont des ressources non renouvelables et qui génèrent des gaz à effet de serre.

Pourtant, les données montrent qu'il est rentable pour le Québec d'exporter de l'électricité. Par exemple, en 2003, Hydro-Québec a obtenu un prix moyen à l'exportation de 8,8 cents canadiens le KWh. En contrepartie, le prix de vente au Québec était de 5,1 cents et de 4,1 cents le KWh une fois soustraits les frais de distribution qui ne s'appliquent pas à l'exportation. Ainsi, ces exportations jouent un rôle important dans le bilan financier d'Hydro-Québec et donc dans sa capacité à verser des dividendes au gouvernement du Québec.

Les exportations ont aussi d'autres avantages. Elles augmentent la sécurité énergétique au Québec et à l'échelle nord-américaine, elles aident à stabiliser les prix au Québec et elles contribuent à équilibrer l'offre et la demande en électricité. Il faut comprendre qu'Hydro-Québec est un gros joueur dans le Nord-est américain. Ses réservoirs représentent une particularité unique et un avantage indéniable, agissant en quelque sorte comme une pile géante qui accumule l'énergie au moment où on en a moins besoin et qui la rend disponible lorsque le besoin s'en fait sentir en fonction de la demande. Les centrales thermiques et nucléaires n'ont pas cet avantage, notamment du fait qu'il leur est beaucoup plus long de partir et d'arrêter une turbine.

Pour Hydro-Québec, les exportations peuvent aussi servir d'outil de gestion du risque. En effet, l'équilibrage de l'offre et de la demande en électricité est un exercice difficile et en partie imprécis. En tout temps, Hydro-Québec, comme tout autre producteur d'électricité, doit s'assurer que son offre d'électricité est supérieure à la demande. Plus ce surplus permanent est élevé, plus la sécurité de l'approvisionnement est assurée. Une partie du surplus peut ainsi être exporté, mais récupéré dès qu'un risque de pénurie apparaît.

La marge de manœuvre du Québec a été fortement réduite au cours des dernières années, passant de 18 TWh en 1998 à 10 TWh en 2004. Ceci implique que, une fois à tous les trois ans, Hydro-Québec doit puiser dans ses réserves (les stocks d'énergie dans les grands réservoirs sont très longs à reconstituer) ou importer des États-Unis ou d'autres provinces canadiennes. Cela a peu de sens sous l'angle économique et environnemental.

Certains présentent le gaz naturel comme l'énergie de l'avenir. L'argument est simple. En moyenne, les centrales au gaz naturel produisent 25 % moins de gaz à effet de serre que celles au mazout et 40 % moins que celles au charbon. Le ministre canadien de l'Environnement avance d'ailleurs l'argument que le Canada aide les États-Unis à ralentir l'augmentation de leur production de gaz à effet de serre en leur vendant de grandes quantités de gaz naturel!

En comparaison au gaz naturel, que penser de l'hydroélectricité sous l'angle des gaz à effet de serre? Une importante étude rendue publique récemment, qui est le fruit d'une collaboration entre 13 universités, dont l'UQAM, et diverses agences et entreprises d'Europe et des Amériques, dont Hydro-Québec, établit ceci : « Les réservoirs hydroélectriques de la région boréale émettent plus de gaz à effet de serre (GES) que les lacs naturels pendant les premières années suivant leur formation. Ensuite, après 10 ans, ils n'émettent pas plus de GES que les lacs »⁵. Il faut aussi considérer que ces

⁵ La Presse, Actualités, 8 déc. 2004, p. A14. L'ouvrage est le suivant : Tremblay, A.; Varfalvy, L.; Roehm, C.; Garneau, M. (Eds.) *Greenhouse Gas Emissions: Fluxes and Processes Hydroelectric Reservoirs and Natural Environments*, Springer, 2005, 732p.

réservoirs produisent beaucoup moins de GES que les centrales thermiques, même pendant les années où ils en produisent.

Dans le même sens, que penser du vent, qui ne produit directement aucun gaz à effet de serre. Ainsi, toute exportation d'électricité produite à partir des centrales hydroélectriques ou de parcs d'éoliennes contribue à réduire l'émission de gaz à effet de serre.

2.3.2 La position de la CRÉ de la Baie-James

La CRÉ de la Baie-James souhaite que le Québec développe rapidement sa production d'électricité à partir de ressources renouvelables comme l'hydroélectricité et l'éolien pour les raisons suivantes :

- © Ce sont des énergies vertes et renouvelables.
- © Les exportations sont rentables pour Hydro-Québec et pour le Québec, elles procurent de l'emploi au Québec et elles contribuent aux finances publiques.
- © La capacité d'exportation contribue à la marge de manœuvre pour l'approvisionnement et la sécurité énergétiques au Québec.
- © Le développement de la production pour l'exportation contribue au développement de régions de ressources du Québec, qui ont toutes vu leur population décliner depuis 10 ans.
- © Le développement des exportations à partir de l'hydroélectricité et de l'éolien contribuera de façon significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'est de l'Amérique du Nord.

Nous croyons que cette position est entièrement compatible avec le point de vue de ceux qui demandent que des efforts considérables soient consacrés à l'économie d'énergie. Plus l'économie d'énergie sera importante, plus les quantités disponibles pour l'exportation seront importantes, ce qui sera d'autant plus rentable pour le Québec que les ventes aux États-Unis rapportent plus que celles du Québec.

Par ailleurs, nous appuyons la stratégie commerciale d'Hydro-Québec qui consiste à importer de l'électricité à très bas prix en provenance des États-Unis à certaines heures et à la revendre à fort prix aux heures de pointe de la demande. Comme les centrales thermiques et nucléaires ne peuvent être arrêtées pour de courtes périodes, elles doivent donc se résigner à vendre leur énergie excédentaire à très bas prix. Les turbines des centrales hydroélectriques, à l'opposé, peuvent être arrêtées en quelques minutes et cela permet de stocker l'eau dans les réservoirs pour une utilisation future. Il s'agit là d'une bonne façon de gérer la ressource et d'en tirer des bénéfices.

2.4 La région considère que la meilleure stratégie consiste à développer les énergies renouvelables, propres et disponibles au Québec.

À partir du moment où des besoins additionnels sont identifiés, que ce soit à des fins de consommation interne ou d'exportation, il reste la question du choix de la filière de production d'électricité.

2.4.1 Les filières de production actuelles et potentielles

Au Québec, la production d'électricité provient à près de 80 % d'Hydro-Québec. L'entreprise privée, les municipalités et le contrat avec le Labrador fournissent le reste. Près de 95 % de notre électricité provient d'une ressource renouvelable et propre, l'hydroélectricité, le reste provenant des produits pétroliers, du nucléaire, de la biomasse, de l'éolien et du gaz naturel (voir annexe 1).

Les régions de la Baie-James et de la Côte-Nord représentent respectivement 48 % et 29 % de la puissance installée d'Hydro-Québec.

Pour ce qui est du potentiel développable, le Québec est bien pourvu en énergies renouvelables. Si des efforts sont actuellement consacrés au développement d'autres ressources, le gaz naturel dans l'estuaire du St-Laurent notamment, ces ressources proviendront encore, pour l'essentiel, de l'extérieur du Québec.

Des milliers de MW d'énergie hydroélectrique pourraient être développés de façon rentable. L'un des experts de la Commission, Pierre Fortin, citait comme exemple les projets de la rivière Romaine et de Petit Mécatina sur la Côte-Nord, qui pourraient fournir plus de 7 TWh d'énergie par année et dont la rentabilité « ne fait pas de doute à long terme ». Hydro-Québec dispose d'ailleurs d'études de faisabilité pour de nombreux projets. À une moins grande échelle, la même logique s'applique aux projets hydroélectriques de faible envergure (petites centrales).

Quant à l'éolien, considérant le dernier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, l'engagement du gouvernement et les études récentes sur le potentiel éolien au Québec, il n'y a plus beaucoup de doute sur la pertinence de développer cette filière. Des études récentes établissent que le Nord-du-Québec est l'un des meilleurs endroits pour les vents.

2.4.2 Les impacts environnementaux des filières

Tout projet de production d'électricité génère des impacts environnementaux. Ceux-ci varient toutefois en importance et ne touchent pas nécessairement les mêmes composantes.

Sans vouloir tout dire d'un dossier complexe et qui est spécifique à chaque projet, certaines généralités peuvent toutefois être avancées. Ainsi, règle générale, les projets d'énergies renouvelables ont des impacts locaux plus importants et des impacts globaux plus faibles. À l'inverse, des projets utilisant des combustibles fossiles ont des impacts locaux plus faibles et des impacts globaux plus importants. Règle générale également, les impacts locaux sont habituellement plus faciles à gérer alors que les impacts globaux sont plus difficiles à maîtriser.

Ainsi, les sources d'énergie renouvelable et non renouvelable (thermique par exemple) peuvent être analysées en regard de leur performance vis-à-vis de quatre grandes catégories d'impacts, comme l'indique le tableau qui suit :

Tableau 4
Impact général des énergies renouvelables et non renouvelables

Impact	Énergie renouvelable (hydro et éolien)	Énergie non renouvelable (thermique)
Pollution atmosphérique	Très faible	Très important
Changement climatique	Très faible	Très important
Utilisation du territoire	Faible à important ¹	Faible
Biodiversité et écosystèmes	Faible à important (localement selon le site)	Important (à l'échelle planétaire)

¹ Les centrales hydroélectriques, les réservoirs et les parcs d'éoliennes peuvent générer un impact important pour les utilisateurs du territoire en milieu habité. Ainsi, le barrage de Trois Gorges sur le fleuve Yangtsé en Chine aura déplacé plus de 1,2 million de personnes. Dans les vastes espaces du Nord-du-Québec, le nombre de résidents touchés est souvent très faible, sinon presque nul, alors que le nombre de personnes fréquentant le territoire se compte rarement à plus de dizaines ou de centaines.

En raison du choix de l'hydroélectricité, la performance du Québec se compare avantageusement à celle de ses voisins (annexe 1). Pour les gaz à effet de serre, le Québec a la plus faible émission per capita (11,6 t/capita) de toutes les provinces canadiennes et produit deux fois moins de gaz à effet de serre per capita que la moyenne canadienne (23,1 t/capita).

En réponse à une question, M. Alain Webster, expert de la Commission, mentionnait qu'en matière d'énergie, il convient de s'assurer d'avoir les approvisionnements requis et surtout une vision à long terme pour contrer les changements climatiques. À ce titre, il considère que les filières renouvelables comme l'hydroélectricité et l'éolien sont nettement préférables à la filière thermique. Un autre expert, M. Gaëtan Lafrance prend soin de préciser que ces deux filières doivent être développées ensemble.

2.4.3 La position de la CRÉ de la Baie-James

La demande en électricité va en augmentant au Québec, tout comme dans le Nord-est américain, auquel Hydro-Québec a accès. Le besoin est manifeste et le Québec possède le potentiel pour y répondre.

La CRÉ de la Baie-James considère que le Québec se doit d'être un joueur actif dans ce domaine, mais pas de n'importe quelle façon. Il doit mettre en valeur les ressources renouvelables à sa disposition, soit l'hydroélectricité et l'éolien. Ces ressources sont ici en abondance, notamment dans le Nord-du-Québec et la Côte-Nord. Le Québec dispose de toute l'expertise pour les développer. En plus, ces ressources minimisent les impacts globaux comme les changements climatiques. Cependant, leur développement doit se faire avec les populations des territoires concernés et avec une politique de maximisation des retombées pour ces populations.

2.5 La région souhaite le démarrage rapide de projets hydroélectriques majeurs et de petites centrales (au fil de l'eau) sur son territoire

2.5.1 La place de l'hydroélectricité

L'hydroélectricité a souvent mauvaise presse. Certains trouvent les projets hydroélectriques trop gros, les superficies ennoyées trop grandes et les impacts locaux trop importants. Plusieurs projets hydroélectriques importants ont été combattus dans le passé, les projets Grande Baleine et NBR par exemple, et leur abandon a été vu par certains comme une victoire. Ce même combat s'est aussi transposé au dossier des petites centrales.

En 2004, Hydro-Québec devenait un importateur net d'électricité et signait des contrats avec des compagnies produisant à partir de charbon, de gaz naturel et de nucléaire notamment. Il planifie de répondre à ses besoins additionnels majoritairement à partir du thermique. La victoire que certains ont cru voir pourrait plutôt se transformer en une grande défaite, en un recul économique et environnemental pour le Québec.

Certains ont milité pour une plus grande place pour l'éolien et pour l'efficacité énergétique, ce qui est une bonne chose. Mais plusieurs experts affirment que ce ne sera pas suffisant et qu'en plus de l'éolien et l'efficacité énergétique, il faudra planifier de nouveaux équipements. Ces nouveaux équipements seront du thermique ou du renouvelable.

L'un des experts de la Commission, Gaëtan Lafrance, soutient que l'hydroélectricité doit jouer un rôle important, mais souligne en même temps que cette filière souffre toujours d'une perception négative et qu'il convient de la corriger. Il souhaite que le gouvernement prenne en défense la grande production hydroélectrique. Les services rendus, le potentiel énorme existant et les avantages environnementaux de cette filière sont là pour le prouver. Certains oseraient dire qu'il ne manque que la volonté politique...

Par ailleurs, la CRÉ de la Baie-James aimerait respectueusement faire remarquer à la Commission que, contrairement à ce qu'elle prétend dans son document d'orientation (page 15), l'hydraulité n'échappe pas entièrement à tout contrôle. En effet, le principe même de création de réservoirs pour stocker l'eau permet au contraire d'exercer un contrôle sur celle-ci. Et cela est encore plus vrai dans le cas des grands réservoirs nordiques à gestion multi annuelle comme le réservoir Caniapiscau dans le complexe La Grande à la Baie-James.

Cette précision est importante pour relativiser le supposé risque lié à l'hydroélectricité. Ainsi, contrairement à ce que certains prétendent, on ne doit pas arrêter de construire des réservoirs hydroélectriques sous prétexte de possible pénurie d'eau liée aux changements climatiques. Au contraire, les réservoirs constituent des outils pour combattre les impacts des changements climatiques en minimisant les émissions de gaz à effet de serre et en régularisant le débit de tronçons de rivière, permettant ainsi de minimiser les fluctuations et conserver l'eau en cas de besoin.

Dans un autre ordre d'idée, la région de la Baie-James dispose d'un potentiel hydroélectrique assez important dont la mise en valeur n'a jamais été évoquée de source gouvernementale. En effet, il existe plusieurs sites favorables à l'aménagement

de petites centrales au fil de l'eau, qui peuvent être complémentaires aux grosses centrales. Lorsque l'hydraulicité est favorable, l'énergie qu'elles produisent peut remplacer celle de grosses centrales et contribuer ainsi à reconstituer les réserves d'eau des réservoirs.

2.5.2 La position de la CRÉ de Baie-James

La CRÉ considère que la filière hydroélectrique est connue et maîtrisée. Ses défis techniques et environnementaux peuvent être gérés, en tout premier lieu avec un bon choix de sites, puis avec nombre de mesures d'atténuation et de compensation connues et éprouvées. De plus, les réservoirs sont reconnus comme des sites importants d'activités récréatives et de villégiature. Par ailleurs, il est maintenant scientifiquement établi que les grands réservoirs nordiques ne contribuent à l'émission de gaz à effet de serre que pendant les 10 premières années de leur existence.

La CRÉ souhaite également que le gouvernement du Québec fasse le choix du développement de petites centrales au fil de l'eau sur son territoire. En plus de contribuer au bilan énergétique du Québec, les projets de petites centrales sont moins complexes à réaliser que ceux des grosses centrales et, par conséquent, plus accessibles aux entrepreneurs de la région. Le gouvernement a ainsi la possibilité de favoriser le développement de communautés qui en ont bien besoin.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les communautés locales où réside le potentiel, comme le Nord-du-Québec et la Côte-Nord, accueillent favorablement le développement hydroélectrique.

La CRÉ considère donc qu'il est temps d'accélérer le démarrage de projets hydroélectriques dans le Nord-du-Québec, de grande et de petite taille.

2.6 La région souhaite le développement de l'énergie éolienne sur son territoire

2.6.1 La place de l'éolien

De l'avis de M. Gaëtan Lafrance, expert pour la Commission, la filière éolienne, tout comme l'hydroélectricité, est désavantagée par le nouveau contexte réglementaire basé principalement sur le coût minimum et la fiabilité du service en puissance. Il en résulte que la filière thermique prend de plus en plus de place dans le portefeuille énergétique québécois. Le tableau 3, présenté précédemment, indique la source des approvisionnements additionnels requis par Hydro-Québec Distribution d'ici 2014. Selon ces chiffres, la contribution du thermique est estimée à plus de 60 % de l'ensemble de la nouvelle production.

Si le potentiel hydroélectrique semble évident, celui de l'éolien l'est tout autant. Selon cet expert, l'énergie éolienne pourrait représenter au moins 10 % de la capacité du système actuel soit plus de 4 000 MW en 2014. Ce potentiel est mis en évidence par l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, de 1 000 MW, et éventuellement par un autre appel d'offres.

Toutefois, toujours selon cet expert, il est souhaitable de répartir le développement de l'éolien sur le territoire du Québec plutôt que de le concentrer dans une région afin de

diminuer les conséquences de la variabilité du vent et de favoriser une intégration optimale au réseau.

De plus, il conviendrait de conserver le système actuel de quota réservé à l'éolien pour permettre son développement. Cela ne devrait toutefois pas se faire au détriment de l'hydroélectricité, mais plutôt en complémentarité, si bien que « le Québec doit prendre position pour les deux ».

2.6.2 La position de la CRÉ de la Baie-James

L'éolien présente un potentiel de développement intéressant au Québec. Toutefois, en raison de ses limites techniques systémiques et de l'intermittence des vents, il convient de rester prudent sur le potentiel réellement aménageable. Il reste que l'éolien peut effectivement faire l'objet d'un développement intéressant au Québec, en complémentarité avec l'hydroélectricité. Lorsqu'il vente, on arrête des turbines de centrales hydroélectriques et on accumule l'énergie sous forme d'eau dans les réservoirs.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a identifié stratégiquement la Gaspésie comme tremplin du développement de l'éolien. Sans vouloir remettre en question cette stratégie pour le premier appel d'offres, la CRÉ de la Baie-James souhaite que les appels d'offres subséquents pour l'éolien soient ouverts à toutes les régions du Québec. Le soutien et la rentabilité de ce développement passent par le choix et l'exploitation des meilleurs sites où qu'ils soient au Québec. Il pourrait être désastreux pour cette filière de contraindre artificiellement son développement dans un seul secteur géographique. La région de la Baie-James possède les caractéristiques (réservoirs, lignes de transport et vents) permettant le développement de cette filière.

2.7 La région demande au gouvernement du Québec qu'il fasse en sorte que le développement énergétique sur son territoire soit l'une des assises du développement durable de ses communautés et de l'ensemble du Québec

2.7.1 Une situation actuelle inacceptable

Actuellement, l'électricité produite par la région de la Baie-James génère du développement dans d'autres régions du Québec, mais contribue peu au développement durable de la région qui la produit. La CRÉ demande au gouvernement du Québec de faire en sorte que cette situation change.

L'énergie de l'eau et du vent est durable. L'exploitation des centrales et des parcs d'éoliennes génère des emplois tout aussi durables. Cela constitue une base solide pour établir et développer des communautés durables. Actuellement, peu de ces emplois durables sont occupés par des Jamésiens (moins de 10 %). Considérant la situation de déclin de ses communautés, la CRÉ veut que cette situation change. La décision d'agir en ce sens revient d'abord au gouvernement du Québec, qui peut, par ses choix, favoriser ou non le développement régional, comme il le fait par l'éolien dans l'est du Québec.

2.7.2 La position de la CRE de la Baie-James

Plus précisément, nous demandons que le gouvernement du Québec établisse les orientations suivantes touchant le développement du Nord-du-Québec :

1. Que les emplois à venir liés à l'exploitation des centrales hydroélectriques et des parcs d'éoliennes du Nord-du-Québec soient offerts prioritairement à des résidents de cette région et à des personnes désirant s'y établir. De la même manière, que les contrats de fourniture de biens et de services à venir soient octroyés prioritairement à des entreprises de cette région ou désirant s'y établir.
2. Que les emplois à venir liés à la construction des centrales hydroélectriques et des parcs d'éoliennes du Nord-du-Québec, ainsi que des infrastructures qui y sont reliées (routes, lignes de transport d'énergie, télécommunications, etc.) soient offerts prioritairement à des résidents de cette région et à des personnes désirant s'y établir. De la même manière, que les contrats de fourniture de biens et de services à venir soient octroyés prioritairement à des entreprises de cette région ou désirant s'y établir.
3. Que les emplois et les contrats soient répartis de façon équitable entre les trois grandes communautés, inuite, crie et jamésienne.
4. Que les choix de développement énergétique qui devront être faits touchant les grands projets hydroélectriques, les petites centrales au fil de l'eau et les parcs d'éoliennes, prennent en compte, en plus du nécessaire critère de rentabilité, l'importance des retombées économiques pour les communautés du Nord-du-Québec à l'étape de la construction et à celle de l'exploitation.

Les communautés jamésiennes ont la capacité d'accueillir un bon nombre de nouveaux travailleurs, de nouvelles familles et de nouvelles entreprises. Le déclin des dernières années a libéré des logements dans nos villes et villages, des places dans nos écoles et des locaux le long des rues commerciales. Les infrastructures ont été planifiées pour des populations beaucoup plus nombreuses. Bref, les conditions sont réunies pour accueillir de nouveaux arrivants à peu de frais.

Notre expérience nous convainc que les candidatures sont nombreuses lorsque des emplois sont offerts tout en impliquant de résider dans l'une ou l'autre de nos communautés. Nos villes et villages proposent une qualité de vie insoupçonnée par de nombreux citadins, ce qui incitera plusieurs travailleurs à s'y établir si leur emploi est assuré à long terme. Comme les emplois des centrales et des parcs d'éoliennes sont durables, les communautés le seront aussi, à la condition que le gouvernement du Québec en fasse le choix.

Nous demandons ainsi que soit pris en considération le fait qu'une partie importante du potentiel énergétique à développer dans la région de la Baie-James soit localisé sur le territoire de la Municipalité de Baie-James, c'est-à-dire sur des terres de catégorie 2 et 3 selon la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Il paraît donc normal que les communautés de cette municipalité et des villes qui y sont enclavées puissent bénéficier de façon importante de toute mise en valeur à venir.

3. Conclusion

Le Nord-du-Québec présente un caractère unique, favorable au développement énergétique sur son territoire :

- © Il offre un potentiel important de développement des énergies renouvelables.
- © Les grands réservoirs hydroélectriques sont présents sur son territoire.
- © Plusieurs petites centrales au fil de l'eau ainsi que de plus grandes peuvent être construites.
- © Les grandes lignes de transport d'électricité sont présentes sur son territoire.
- © Les grands vents nécessaires à l'éolien sont aussi présents sur son territoire.
- © Les communautés présentes sur le territoire veulent que ces riches potentiels soient mis en valeur sans délai.

Les forces de la nature sont durables. Le grondement des chutes d'eau n'aura de cesse. Les vastes espaces du Nord-du-Québec continueront à être balayés par de forts vents. Ces forces peuvent-elles servir les intérêts des communautés du Nord-du-Québec et ceux de tout le Québec? Le réchauffement climatique menace la planète. Le Nord-du-Québec peut contribuer à réduire de façon significative la croissance des émissions de gaz à effet de serre dans l'est de l'Amérique du Nord, tout en assurant son développement sur une base durable et en contribuant d'une façon accrue à la richesse collective du Québec.

Nous tenons à ce que les communautés de la région de la Baie-James bénéficient de façon significative des retombées des projets de développement énergétique qui prendront forme sur notre territoire.

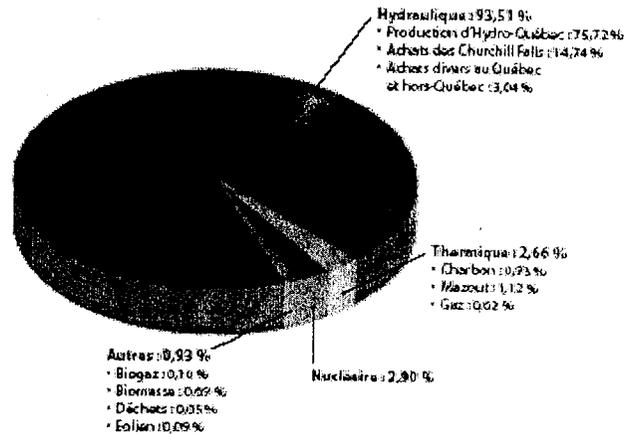
La CRÉ de la Baie-James souhaite que le gouvernement du Québec fasse le choix d'un nouveau développement énergétique et qu'il le fasse dans le sens du développement durable, au profit des communautés des régions productrices d'énergie et de tout le Québec.

Annexe 1

Faits sur l'électricité d'Hydro-Québec : approvisionnement énergétique et émissions atmosphériques

SOURCES D'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE D'HYDRO-QUÉBEC

Répartition basée sur l'énergie produite et achetée par Hydro-Québec (excluant la production des centrales non reliées au réseau) : période de 12 mois terminée le 31 décembre 2003.



ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

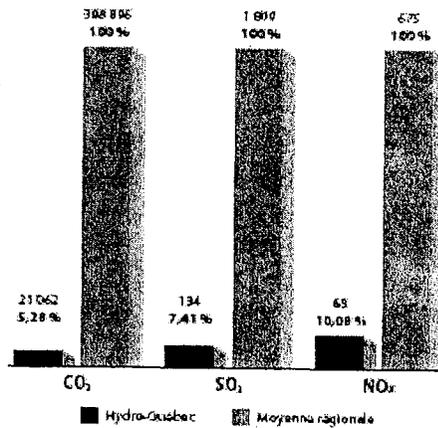
Correspondant à la production et aux achats décrits ci-haut.

- **CO₂** (dioxyde de carbone ou gaz carbonique) : le plus important gaz à effet de serre relié aux activités humaines.
- **SO₂** (dioxyde de soufre) : précurseur important des dépôts acides et des particules fines.
- **NO_x** (oxydes d'azote) : précurseurs importants de l'ozone au sol et des dépôts acides.

Pour une information plus complète sur les impacts de la production d'électricité sur l'environnement, se référer au document *Rapport sur le développement durable - 2003*, produit par Hydro-Québec.

COMPARAISON DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES D'HYDRO-QUÉBEC À LA MOYENNE RÉGIONALE*

Facteurs d'émission : tonnes métriques/TWh



* Moyenne régionale pour les entreprises d'électricité des États de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New York (2000), Ontario (2002) et Nouveau-Brunswick (2002-2003). Sources d'information: Emissions & Generation Resource Integrated Database (E-GRID 2002) version 2.01, mai 2003, U.S. EPA; Towards Sustainable Development 2002 Progress Report, Ontario Power Generation; New Brunswick Power Corporation 2002-2003 Annual Report; New Brunswick Power Corporation Environmental Performance Report 2002.

Ces données ont été vérifiées par QMI. Le rapport des vérificateurs est inclus au verso de l'étiquette.



www.hydroquebec.com



UNE DIVISION DU GROUPE CSA

QMI
865, rue Ellingham
Montréal (Québec) H9R 5E8
Canada
Téléphone : (514) 428-2495
Télécopieur : (514) 694-0687

Rapport du vérificateur sur les sources d'approvisionnement énergétique et les émissions atmosphériques d'Hydro-Québec

Aux clients d'Hydro-Québec,

QMI a été engagée par Hydro-Québec pour effectuer une vérification indépendante des sources d'approvisionnement énergétique et des émissions atmosphériques des constituants déclarés provenant du total de la production et des achats d'électricité d'Hydro-Québec pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, excluant la production des centrales non reliées au réseau. La responsabilité des informations concernant les sources d'approvisionnement énergétique et les émissions atmosphériques incombe à la direction d'Hydro-Québec.

Le processus de vérification a consisté en une vérification des données, une évaluation de la méthodologie de calcul et des facteurs utilisés dans le calcul des émissions atmosphériques, des entrevues avec le personnel de direction et des employés ainsi que la visite de centrales sélectionnées, permettant ainsi de compléter l'évaluation et la validation de certaines de ces données. Les sources d'approvisionnement énergétique ont été calculées selon la production et les achats d'électricité d'Hydro-Québec pour cette période. Les émissions atmosphériques sont basées sur des calculs provenant de tests de mesure à la cheminée ou sur les émissions atmosphériques déclarées d'installations comparables et sur la production et les achats d'électricité d'Hydro-Québec pour cette période. QMI a utilisé un plan de vérification et d'échantillonnage basé sur l'analyse des risques tel que défini dans son protocole de vérification externe de rapports environnementaux.

Sur la base de la méthodologie utilisée et des preuves vérifiées, QMI est d'avis que les sources d'approvisionnement énergétique et les émissions atmosphériques des constituants déclarés résultant de la production et des achats d'électricité d'Hydro-Québec pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 ne contiennent aucune erreur matérielle.

La présidente QMI

Wendy Tilford
Le 13 mai 2004